

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 4 mai 2016 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire suppléant Félix Offroy et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Ghislain Lanoix

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2016-05-86 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2016-05-87 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de mai tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 4 mai 2016 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois d'avril
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 4.2.2 Invitation au colloque « Vieillir et vivre chez soi »
 - 4.2.3 Avis de cotisation de Revenu Québec
 - 4.2.4 Table de concertation Enfance-Famille de la MRC d'Abitibi – Soutien financier au projet
 - 4.2.5 Société d'histoire d'Amos
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2016
 - 5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 5.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 5.5 Octroi du contrat de vidange des fosses septiques des résidences isolées
 - 5.6 Embauche des étudiants pour l'été 2016
 - 5.7 Fonds touristique
 - 5.7.1 Dépôt d'une demande d'aide financière pour les cibles de tir à l'arc
 - 5.7.2 Dépôt d'une demande d'aide financière pour le parc du 100e
 - 5.8 Lettre d'intention pour les circuits touristiques
 - 5.9 Autorisation pour l'abri à machinerie
 - 5.10 Autorisation de réparation de la toiture du bureau municipal
 - 5.11 Autorisation de réparation de la toiture du petit garage
 - 5.12 Club Nature – Changement des signataires du compte bancaire
 - 5.13 Adoption du Guide de fonctionnement du comité permanent de suivi de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi (CSGMR)
 - 5.14 Développement du réseau de sentiers QUAD
 - 5.15 Prêt du sous-sol de l'église - Camp d'été théâtral de Productions Côté-Vivand
6. Urbanisme
 - 6.1 Demande de permis de récolte forestière 2016 à 2019
 - 6.2 Proposition d'entente d'une ligne d'accord
 - 6.3 Demande de dérogation mineure
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

2016-05-88 3. Adoption du procès-verbal du mois d'avril

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril.

Adoptée

4. Correspondances :

2016-05-89 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance

2016-05-90 4.2.1 Modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Règlement numéro 231 modifiant le règlement numéro 192 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 192 est remplacé par le suivant :

« 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée

4.2.2 Invitation au colloque « Vieillir et vivre chez soi »

Mention est faite concernant l'invitation reçue.

2016-05-91 4.2.3 Avis de cotisation de Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu, en date du 7 avril 2016, un projet de cotisation de Revenu Québec relatifs à la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la taxe de vente du Québec, suite à la vérification des rapports de taxes des années 2012 à 2014;

CONSIDÉRANT QUE notre vérificateur comptable a vérifié ce projet de cotisation;

CONSIDÉRANT QUE notre vérificateur comptable nous recommande de payer cette cotisation demandée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement de l'avis de cotisation pour les années 2012 à 2014.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

4.2.4 Table de concertation Enfance-Famille de la MRC d'Abitibi – Soutien financier au projet

Mention est faite concernant l'aide financière reçue de 700 \$ de la Table de concertation Enfance-Famille de la MRC d'Abitibi pour le projet « Heure de conte intergénérationnelle participative »

4.2.5 Société d'histoire d'Amos

Mention est faite concernant la correspondance reçue.

5. Administration

2016-05-92 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes AVRIL 2016

Comptes payés au courant du mois		
- Salaires élus		2 989.49 \$
Salaires employés		12 856.40 \$
Petite Caisse	Javel,huile	95.55 \$
	olive,hertel,postes,dîner,mentorat,tyrap,mo	
	remboursement douanes 13 avril	42.09 \$
Christopher Groulx	guide survie	150.00 \$
TOTAL		16 133.53 \$

Comptes payés par ACCES D		
Hydro-Québec	électricité rue mars	6.41 \$
	électricité rue mars	116.57 \$
Ministère du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR 1006127912	4 679.12 \$
Receveur général	REMISES DE L'EMPLOYEUR 1006127912	1 895.10 \$
Télébec Ltée	compte mensuel et réparations	499.25 \$

Télédistribution Amos inc.	internet mai	91.93 \$
Télus Mobilité	cellulaire terrain mars	47.38 \$
	cellulaire SV avril	48.33 \$
Services des cartes Desjardins	addenda, formation, conseil mars	294.59 \$
Services administratifs Contorsion	comptabilité avril 2016	1 225.17 \$
TOTAL		8 903.85 \$

Comptes payés par chèque		
Ben Deshaies inc.	coupe, nappe, bol	224.19 \$
Bois Turcotte Ltée	extension + clé petit garage	23.94 \$
Ferblanterie Lionel Bertrand	soudure quai	45.99 \$
FQM	consultations	632.36 \$
Canadian Tire	escabeau + gants de four	55.16 \$
	pompe submersible	126.46 \$
Les entreprises Roy et frères inc.	niveleuse 29-30 mars 2016	1 241.73 \$
	niveleuse 13 avril	388.05 \$
Location Lauzon	propane 100lbs	58.12 \$
	crédit	(34.05 \$)
Papeterie Commerciale	papier	250.32 \$
	élastique, marqueur, étiquettes, encreur	15.65 \$
Larouche bureautique	contrat mars à juin	419.37 \$
	contrat déc à mars	419.37 \$
Produits pétroliers Harricana	diesel	223.61 \$
Ville d'Amos	LET + écocentre mars 2016	1 793.35 \$
Postes Canada	Médiapost École	36.91 \$
	journal mai	51.05 \$
	médiapost - activité exercices parc de la Pointe	36.91 \$
Société d'entreprises gén. Pajula	20 % contrat déneigement - FINAL	18 176.96 \$
	34,07 T. sable Avril + 2 h pour l'épandage	1 266.74 \$
	Retenue permanente - défaut d'exécution	(1 500.00 \$)
Sécuriplus	inspection extincteurs + MAJ	128.58 \$
Loisir sport Abitibi-Témiscamingue	cotisation (solde)	5.00 \$
Pétrole Alcasyna	essence camion eau	8.50 \$
	essence camion avril	58.21 \$
	essence camion eau	11.51 \$
	essence avril	92.44 \$
	essence avril	85.03 \$
Maison du bouleau blanc	contribution 2016	750.00 \$
Multilab	analyse mars	88.25 \$

Pavage Abitibi	balayage intersection	603.61 \$
Ministère des Finances du Québec	service de police	36 795.00 \$
	bail tir à l'arc (dossier 82246500000)	125.32 \$
Sylviculture Lavérendrye Inc.	fordier 1H	149.47 \$
	PRAIF janv 2015 - crédit	(1 104.68 \$)
	PRAIF mars 2016	4 614.81 \$
	fordier	261.57 \$
Sanimos inc	collecte avril	4 576.01 \$
	location conteneur EVW	160.97 \$
SOPFEU	cot. Suppression 2016	122.04 \$
	cot. Générale avril-juin	154.37 \$
Véronique Trudel	Remb repas + muffins pour la corvée	34.24 \$
Location Élite	location 2e camion mars	175.86 \$
Municipalité de La Corne	formation MG	68.75 \$
Enviroboue Ghislain Morin inc.	vidange fosse 3 pour tester cloches	339.18 \$
	vidange du manome à la sortie	339.18 \$
Eaux vives Water inc.	eau avril	936.00 \$
Sonospec.com	Location de hauts parleurs	68.73 \$
Desjardins Sécurité financière	assurances collectives avril 2016	703.86 \$
la société en commandite Gaz Métro	gaz naturel mars	192.64 \$
Agathe Lemay	3h entretien	75.00 \$
OM GAYA - Studio de yoga	FAC avril - 5-30Équilibre aînés	50.00 \$
Réseau Québécois	cotisation 2016	50.00 \$
Desrosiers Construction enr.	réparation infiltration eau ssol église	316.62 \$
Les Fleurons du Québec	Fleurons cotisation 2016	304.68 \$
ATR Associées du Québec	ATR 2016 - pavillon	552.85 \$
Pôle d'économie sociale de l'A-T	Forum CommunAT	10.00 \$
Pauline Yergeau	prix pour Fête des Eau-dacieux	40.00 \$
Destruction D.D.	Destruction de documents	120.39 \$
Michelle St-Amant	prix pierres de fée	50.00 \$
Pneus G.B.M. S.E.N.C.	pneus camion	942.29 \$
Michel Francoeur	Surveillance du chantier Sablières	70.00 \$
TOTAL		77 078.47 \$
GRAND TOTAL		102 115.85 \$

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mars pour un total de 102 115.85 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2016

Tel que le prescrit le code municipal les états financiers de janvier à avril 2015 sont déposés.

2016-05-93 5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des modifications faites par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports à la reddition de compte 2015 du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications touchent à l'admissibilité des coûts d'entretien d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications contreviennent à l'entente prise en 1994 lors du transfert des chemins du ministère des Transports du Québec à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications auront un impact financier important pour la municipalité et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend connaissance de ces changements majeurs au cours de l'année suivante de l'entrée en vigueur de ces modifications, alors que les prévisions budgétaires de 2015 et 2016 n'étaient pas prévues pour assumer ces dépenses supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'entretien d'hiver des chemins transférés représente, en 2015, cinquante pour cent (50 %) des coûts totaux d'entretien, soit 62 642.16 \$ pour un coût total de 123 735.64 \$;

CONSIDÉRANT QUE si les coûts d'entretien d'hiver ne sont plus admissibles, cela ampute la subvention d'un montant de 41 329.52 \$, soit quarante pour cent de la subvention (40 %) pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses imprévues devront être assumées directement par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la FQM aurait négocié une entente temporaire pour amoindrir l'impact de ces modifications, mais que cette entente ne corrige pas la situation pour l'année 2015 et les années suivantes;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont un impact beaucoup plus important pour les régions au nord du Québec que pour celles plus au sud de la province, puisque les coûts d'entretien d'hiver sont beaucoup plus importants, ce qui défavorise les municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est inquiète de la situation et de ses conséquences;

CONSIDÉRANT QUE l'aide accordée dans le cadre de ce programme n'a pas été indexée depuis 1994 malgré l'augmentation constante des coûts d'entretien et malgré les demandes répétées des municipalités à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désapprouve cette attitude du Gouvernement du Québec de procéder à de telles modifications sans en aviser au préalable les municipalités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la situation soit dénoncée auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), du ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Luc Blanchette, du député de la circonscription d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, de la MRC d'Abitibi et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

QUE la municipalité demande à la MRC d'Abitibi d'informer l'ensemble des municipalités du territoire de ces modifications;

ET QUE la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de garantir publiquement qu'il n'y aura pas de coupures au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et qu'il n'y aura pas d'impacts financiers pour les citoyens de la municipalité.

Adoptée

2016-05-94 5.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet aux municipalités d'investir dans leurs infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'investir annuellement des montants dans son infrastructure routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire investir des montants d'argent de façon durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait déjà déposé une demande pour l'année 2016, mais qu'il est apparu que le tronçon sur lequel devait avoir lieu les travaux n'appartient pas à la municipalité, ce qui rend la demande invalide;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait une priorité de l'amélioration du chemin des Sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal consistant à effectuer des travaux de creusage de fossés et d'installation de ponceaux au chemin des Sablières, nécessitant une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-05-195 5.5 Octroi du contrat de vidange des fosses septiques des résidences isolées

ATTENDU QUE la protection de l'environnement est une priorité pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement pour la vidange obligatoire des fosses septiques dans certains secteurs;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offres pour les vidanges des fosses septiques résidentielles 2016-2017-2018 auprès de sept (7) entrepreneurs spécialisés afin d'avoir les meilleurs prix;

ATTENDU QUE quatre entrepreneurs ont déposé une soumission et que trois (3) sont conformes, dont voici le détail :

Fosses septiques Protec-Nature inc. : 219,40 \$ taxes incluses

Enviroboue Ghislain Morin inc. : 225,01 \$ taxes incluses
Abi-vac : 281,69 \$ taxes incluses

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'engager Fosses septiques Protec-Nature jusqu'en 2018 inclus.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-05-196 5.6 Embauche des étudiants pour l'été 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé à Emploi d'été Canada une demande de contribution financière pour l'embauche d'un étudiant pendant l'été;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une réponse positive d'emploi d'été Canada et recevra une contribution de 1 292 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget ainsi que cette contribution permettront d'offrir un emploi d'été à temps plein et un à temps partiel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à procéder à l'embauche de ces étudiants et de signer tous les documents relatifs à la demande à Emploi d'été Canada.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.7 Fonds touristique

2016-05-97 5.7.1 Dépôt d'une demande d'aide financière pour les cibles de tir à l'arc

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds touristique pour l'installation de cibles de qualité au sentier de tir à l'arc et d'autoriser madame Véronique Trudel, agente de développement, à agir au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-05-98 5.7.2 Dépôt d'une demande d'aide financière pour le parc du 100e

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds touristique pour l'aménagement d'un sentier de criblure pour améliorer l'accès à la fontaine et d'autoriser madame Véronique Trudel, agente de développement, à agir au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.8 Lettre d'intention pour les circuits touristiques

Mention est faite concernant la demande de madame Nathalie Larouche concernant notre intérêt à participer éventuellement à l'un des circuits proposés. Les circuits sur l'esker, sur la ligne de partage des eaux, sur le patrimoine religieux et sur l'Harricana présentent actuellement un intérêt pour la municipalité.

2016-05-99 5.9 Autorisation pour l'abri à machinerie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut construire un abri à machinerie annexé au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût associé à ces travaux est de moins de 25 000\$, il s'agit d'un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale et monsieur Simon Roy, conseiller, d'engager les dépenses jusqu'à concurrence de 15 000 \$ et de financer l'achat à partir du fonds de roulement.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-05-100 5.10 Autorisation de réparation de la toiture du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit changer le recouvrement de la toiture du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût associé à ces travaux est de moins de 25 000\$, il s'agit d'un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'octroyer le contrat à Desrosiers Construction pour un montant de 6 324,50 \$ taxes incluses et de financer l'achat à partir du fonds de roulement.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.11 Autorisation de réparation de la toiture du petit garage

Mention est faite concernant la soumission reçue. Le projet est reporté à une autre année.

2016-05-101 5.12 Club Nature – Changement des signataires du compte bancaire

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Tancrède, l'une des responsables de l'organisation des activités du Club Nature à St-Mathieu-d'Harricana a quitté le Club;

CONSIDÉRANT QU' il faut procéder au changement des signataires du compte bancaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Véronique Trudel à agir à titre de signataire autorisée au compte en remplacement de madame Valérie Tancrède.

Adoptée

2016-05-102 5.13 Adoption du Guide de fonctionnement du comité permanent de suivi de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi (CSGMR)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser tous les cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 53.9 de la Loi indique que le PGMR doit comprendre « ... un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises... »

ATTENDU QUE, lors de l'Assemblée des conseillers de comté du 10 février 2016, la MRC a adopté un projet de plan de gestion avec les modifications proposées par le rapport de la commission de consultation publique;

ATTENDU QUE la mesure 3.1 de l'annexe 3 du projet de PGMR modifié prévoit la formation d'un comité permanent de suivi du PGMR;

ATTENDU QUE la mesure 3.1 vise à faciliter la mise en œuvre du plan, évaluer le degré d'atteinte des objectifs de récupération et l'efficacité des mesures tel que libellé à l'article 53.9 de la Loi;

ATTENDU QUE le 29 mars 2016, la MRC a présenté aux municipalités un projet de guide de fonctionnement du comité de suivi du PGMR;

ATTENDU QUE mesdames Anne-Renée Jacob, directrice générale et Johanne Morin, coordonnatrice étaient présentes à la rencontre au nom de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une copie du guide de fonctionnement, en a pris connaissance et discuté avec madame Jacob;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le guide de fonctionnement du comité de suivi et de nommer madame Anne-Renée Jacob à titre de représentante de la municipalité au comité de suivi et madame Johanne Morin, à titre de représentante substitut.

Adoptée

Les conseillers messieurs Simon Simard et Ghislain Lanoix se retirent pour le point 5.14.

2016-05-103 5.14 Développement du réseau de sentiers QUAD

CONSIDÉRANT QUE le Club QUAD Amos Région désire développer un réseau de sentiers sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement QUAD a demandé à la municipalité de se positionner quant au secteur à favoriser pour le passage du sentier sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande au Club QUAD Amos Région d'éviter l'esker le plus possible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'autorise aucun tracé sur les chemins municipaux à l'exception de traverses de chemin en ligne droite;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande au Club QUAD Amos Région de prendre entente avec les propriétaires concernés par le tracé, incluant ceux des fonds de terre où passent la ligne de transport électrique à haute tension d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'informer le comité de développement QUAD que la municipalité

recommande le passage du sentier sous la ligne de transport électrique à haute tension d'Hydro-Québec, qui traverse le territoire du nord au sud et d'informer les municipalités de La Motte, Ste-Gertrude, Preissac ainsi que la Ville d'Amos de notre position.

Adoptée

2016-05-104 5.15 Prêt du sous-sol de l'église - Camp d'été théâtral de Productions Côté-Vivand

CONSIDÉRANT QUE les Productions Côté-Vivand souhaitent offrir une (1) semaine de camps de jour axés sur le théâtre et l'improvisation à St-Mathieu-d'Harricana;

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour s'adressent aux jeunes de 6 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour sont offerts à tous, peu importe le lieu de résidence;

CONSIDÉRANT QUE les camps doivent se dérouler soit dans la semaine du 15 ou du 22 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE Productions Côté-Vivand demandent à la Municipalité de leur prêter le sous-sol de l'église gratuitement du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h30;

CONSIDÉRANT QUE Productions Côté-Vivand s'engagent à remettre les lieux propres et en ordre à la fin de chaque journée;

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol de l'église serait disponible le soir pour d'autres utilisations;

CONSIDÉRANT QUE Productions Côté-Vivand souhaitent également utiliser les différentes infrastructures de la Municipalité, telles que les parcs et terrains de jeux lors des journées de camp;

CONSIDÉRANT QUE chaque camp comprendra un minimum de 10 et un maximum de 15 enfants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait prévu en 2016, dans le plan d'action de la politique familiale et des aînés, de travailler à augmenter l'offre de services de loisirs pour les jeunes de 6 à 12 ans pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du sous-sol de l'église et l'utilisation des différentes infrastructures de la Municipalité aux Productions Côté-Vivand pour la réalisation des camps de jour, et ce pour la semaine du 15 août uniquement, à condition:

QU' un protocole d'entente soit signé afin d'établir clairement les responsabilités de chacun;

QUE Productions Côté-Vivand fournissent à la Municipalité une copie de leur assurance responsabilité civile;

QUE le 18 août, le camp de jour partage les locaux avec l'infirmière qui tient sa clinique de vaccination;

QU'il est entendu que dans le cas de funérailles, la priorité est accordée au comité de repas et que Productions Côté-Vivand doivent trouver un autre lieu pour tenir son camp de jour;

ET de mandater madame la directrice générale Anne-Renée Jacob, à titre de représentante de la municipalité pour la signature du protocole d'entente.

Adoptée

6. Urbanisme

2016-05-105 6.1 Demande de permis de récolte forestière 2016 à 2019

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de récolte de bois a été déposée à la Municipalité pour les lots 4 004 078 et 4 004 079;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de reconduire le plan d'aménagement forestier déposé en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande stipule clairement que les moyens nécessaires seront pris pour exécuter les travaux en respect avec l'environnement et tout particulièrement en laissant des bandes de protection de 30 mètres pour la protection du kettle, de 20 m pour la protection des cours d'eau et de 60 mètres autour du puits qu'on retrouve sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'une bande de 5-10 mètres sera conservée le long du lot longeant les blocs de lots intramunicipaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés de façon responsable et sécuritaire pour l'esker;

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs seront sensibilisés à la protection de l'esker avant de débiter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie fera l'objet d'une inspection avant le début des travaux et aussi de façon journalière;

CONSIDÉRANT QUE les machines ainsi que le véhicule du contremaître auront à leur bord une trousse de récupération de déversement;

CONSIDÉRANT QUE s'il y avait un déversement, les couches d'absorption et toute matière contaminée seront récupérées et acheminées dans des bacs de récupération, que des photos du lieu de déversement seront prises après la récupération ainsi que son positionnement GPS;

CONSIDÉRANT QUE les règlements municipaux seront respectés;

CONSIDÉRANT QUE lors des derniers travaux, la municipalité a reçu un bon nombre de plaintes concernant le transport du bois pendant la nuit et qu'il s'agit d'une pratique que la municipalité cherche à éviter le plus possible;

CONSIDÉRANT QUE lors des derniers travaux, la municipalité a constaté des bris au chemin de la Pisciculture suite aux nombreux transports de bois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de permis de récolte de bois tel que présentée dans le plan d'aménagement forestier à condition que le transport de bois se réalise du levé au coucher du soleil et qu'il y ait une entente de prise pour la réparation des chemins municipaux advenant qu'un bris soit constaté.

Adoptée

2016-05-106 6.2 Proposition d'entente d'une ligne d'accord

CONSIDÉRANT QUE Réal Germain et autres désirent poursuivre ses travaux de récolte de bois sur les lots 4 004 078 et 4 004 079;

CONSIDÉRANT QU'ils désirent prendre une entente avec la Municipalité concernant les limites de sa propriété qui sont adjacentes au territoire de notre EDG, et ce afin d'éviter de laisser une bande de bois qui finirait par tomber lorsque les blocs seront récoltés de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QU'une entente devrait être signée pour officialiser le tout;

CONSIDÉRANT QU'aucune récolte n'est prévue dans les prochaines années dans ce secteur sur le territoire de l'EDG de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas en accord avec cette pratique aux endroits où le bois n'a pas été récolté sur le territoire de l'EDG de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de ligne d'accord uniquement aux endroits où le bois a déjà été récolté sur le territoire de l'EDG de la municipalité et de respecter les distances prescrites pour les secteurs où le bois n'a pas encore été récolté et d'autoriser madame la directrice générale à signer l'entente à ce sujet.

Adoptée

6.3 Demande de dérogation mineure

Mention est faite concernant la demande de dérogation mineure.

7. Varia

Aucun sujet au varia.

8. Période de questions

Un citoyen vient s'informer des travaux à l'intersection du chemin de l'Église et de la Pointe ainsi qu'au débarcadère pour les bateaux. On l'informe que les commentaires des utilisateurs sont les bienvenus et que les efforts seront faits pour rendre l'endroit le plus praticable possible avant l'ouverture de la pêche.

Une citoyenne vient partager ses observations quant à la largeur de la chaussée au chemin Desrosiers. Elle s'interroge sur les raisons qui ont fait en sorte qu'il n'y a pas de piste cyclable au chemin Desrosiers. On lui explique qu'il s'agit d'un choix qui a été fait suite à la consultation publique sur la réfection du chemin et que l'accotement actuel vise à assurer une plus longue durabilité à la route.

Monsieur Jeau Juneau, propriétaire de la Société d'Entreprises générales Pajula Ltée et adjudicataire du contrat d'entretien des chemins pour l'hiver 2015-2016 vient contester la retenue pour défaut d'exécution concernant l'entretien d'une virée. Le conseil l'informe qu'il discutera de ses demandes et lui reviendra sur la décision finale.

Des représentants de la Fabrique viennent échanger avec le conseil concernant les inspections de Chubbs Edward et discutent de l'avenir de l'église.

2016-05-107 9. Levée de la séance

À 21 h 42, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Félix Offroy, maire suppléant

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière